

Autres dénominations : Traducteur interprète /Traductrice interprète

Présentation du métier

Le traducteur / La traductrice est un professionnel du langage qui retranscrit textes ou conversations d'une langue étrangère vers sa langue maternelle ou une autre langue étrangère avec un double objectif d'exactitude et de fluidité.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible avec un Master en langues étrangères ou traduction spécialisée.

Un diplôme d'interprète en Langue des Signes Française - LSF est nécessaire pour l'interprète en langue des signes.

Une licence professionnelle de Langue française Parlée Complétée - LPC est nécessaire pour le codeur LPC.

Les traducteurs experts judiciaires sont nommés par les autorités judiciaires.

Compétences professionnelles

- Définir des modalités de traduction selon le contexte
- Linguistique
- Maîtriser une ou plusieurs langues étrangères
- Négocier et gérer un contrat, une prestation
- Prospecter de nouveaux clients, de nouveaux marchés
- Réaliser une traduction, transposer un texte
- Réaliser une veille documentaire
- Rédiger la traduction de documents et de discours
- Structurer, synthétiser des informations
- Suivre et faire évoluer des glossaires, des bases de données et des outils d'aide à la traduction
- Techniques de traduction
- Techniques d'interprétariat
- Utiliser du matériels audio (écouteurs, casque, micro, ...)
- Utiliser les outils bureautiques
- Utiliser un logiciel de traduction assistée par ordinateur

Savoir-être professionnels

- Être à l'écoute, faire preuve d'empathie
- Faire preuve de réactivité
- Organiser son travail selon les priorités et les objectifs
- S'adapter aux changements
- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Prendre des initiatives et être force de propositions

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME E1108 - Traduction, interprétariat](#).